

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, mercredi 7 décembre 2022

Renforcement de l'action des services de l'État en matière de lutte contre la pêche illégale

Au cours des mois d'octobre et novembre 2022, un renforcement de l'action des services de l'État en matière de lutte contre la pêche illégale a été opéré sur l'ensemble de la zone maritime par les unités des forces armées et de la Direction générale des territoires et de la mer. Dans ce cadre, plusieurs actions « coup de poing » ont été menées afin d'intercepter les tapouilles de pêche illégale récidivistes, figurant sur une « liste noire » des unités opérationnelles.

Ainsi 4 navires brésiliens ont pu être déroutés vers le port du Larivot, pour y être saisis et détruits sur ordre de l'autorité judiciaire. Il s'agit du ATUNS PESCADO, du COMTE THALLES 3, du COMTE RUAN 2 et du MATUSALEM 6. Les capitaines des 4 navires ont été placés en garde-à-vue. Les membres d'équipage de ces navires ont quant à eux été remis à la police aux frontières pour reconduite à la frontière, à l'exception de l'un d'entre eux qui, s'étant violemment opposé au contrôle du navire par l'équipe d'intervention, a fait l'objet d'une comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Cayenne, et condamné à 10 mois de prison ferme et 5 ans d'interdiction de résidence sur le territoire français.

Par ailleurs, un navire de pêche vénézuélien ne disposant pas de licence de pêche dans les eaux guyanaises, le ZOCARCERO, a été dérouté vers le port de Pariacabo, où son capitaine a été auditionné, en vue de sa convocation ultérieure devant les tribunaux. Le navire a ensuite été raccompagné vers la frontière.

Au total, 47 navires de pêche illégaux ont pu être interceptés durant ces deux mois, donnant lieu à la saisie de 84 tonnes de poissons, 674 kg de vessies natatoires ainsi que 78 km de filets.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr